



Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. générale
18 août 2015
Français
Original: anglais

Sixième session

Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie), 2-6 novembre 2015

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Prévention

Application de la résolution 5/6 de la Conférence, intitulée “Secteur privé”

Rapport du Secrétariat

I. Introduction

1. Lors de sa cinquième session, qui s'est tenue à Panama du 25 au 29 novembre 2013, la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption a largement reconnu que la corruption avait une incidence considérable sur le secteur privé et que celui-ci avait un rôle crucial à jouer dans la lutte contre la corruption. Elle a adopté la résolution 5/6, intitulée “Secteur privé”, mettant pour la première fois ce secteur au centre d'une résolution distincte. Cette résolution engage instamment les États parties à prendre des mesures de prévention, et notamment les encourage vivement à sensibiliser l'ensemble du secteur privé à la nécessité de créer et de mettre en œuvre des programmes appropriés d'éthique anticorruption et de respect des normes, les engage à inciter le monde de l'entreprise à s'engager dans la prévention de la corruption et les prie instamment de favoriser un dialogue et une coopération accrues entre le secteur public et le secteur privé en matière de lutte contre la corruption.

2. L'importance de la participation du secteur privé dans la prévention de la corruption a également été soulignée dans la résolution 5/4, intitulée “Suivi de la déclaration de Marrakech en faveur de la prévention de la corruption”, dans laquelle la Conférence a prié les États parties de promouvoir, le cas échéant, la formation théorique et pratique du secteur privé en matière de prévention de la corruption, ainsi que la transparence des personnes morales et l'échange de meilleures pratiques concernant l'identification des propriétaires effectifs des structures juridiques utilisées pour corrompre ou pour dissimuler ou transférer des avoirs.

* CAC/COSP/2015/1.



3. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) fait tout son possible pour que le secteur privé puisse adopter des politiques anticorruption conformes à la Convention et mettre en place les moyens de contrôle nécessaires pour renforcer la transparence et la responsabilité. À cet égard, il a publié, avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Banque mondiale, un manuel intitulé *Anti-Corruption Ethics and Compliance Handbook for Business*, disponible en anglais et en espagnol. En complément de ce manuel, l'ONUDC a également finalisé un guide pratique intitulé *Un programme de déontologie et de conformité contre la corruption pour les entreprises: Guide pratique* qui a été lancé à Panama lors de la cinquième session de la Conférence. Ce guide pratique est disponible en anglais, en espagnol, en français et en russe.

4. En septembre 2014, l'ONUDC a participé à une webémission organisée par le cabinet de conseil KPMG sur l'importance de l'éthique et du respect des règles en matière de lutte contre la corruption et les nouveaux outils de l'ONUDC, de l'OCDE et de la Banque mondiale. Cette webémission a permis aux participants de prendre conscience de l'intérêt des pratiques optimales en matière de lutte contre la corruption et de respect de l'éthique et de la manière dont elles peuvent être mises à profit aux fins des programmes.

5. L'ONUDC a publié un manuel accompagné d'une liste de contrôle sur la prévention de la corruption sous le titre *Une stratégie pour prévenir la corruption lors des grands événements publics*. Il établit sur cette base un programme de formation qui fournira à tous les acteurs concernés les connaissances et les outils nécessaires pour faire face à la menace que représente la corruption dans l'organisation d'une grande manifestation publique, conformément aux bonnes pratiques internationales.

Pacte mondial

6. L'ONUDC travaille en étroite collaboration avec le Pacte mondial en vue de promouvoir l'application du dixième principe du Pacte, selon lequel "Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin".

7. L'ONUDC et le Pacte mondial continuent de coopérer en ce qui concerne l'outil d'apprentissage en ligne à l'usage du secteur privé, "La lutte contre la corruption". Depuis son lancement en février 2012, l'outil a été consulté par près de 200 000 utilisateurs en ligne. En mars 2013, un programme de certification a été ajouté à l'outil d'apprentissage et, depuis lors, plus de 25 000 personnes se sont inscrites et ont obtenu leur certificat une fois la formation en ligne achevée.

8. Cet outil a été traduit en interne avec le soutien du secteur privé et est à présent disponible dans de nombreuses langues, notamment l'allemand, l'anglais, l'arabe, le bulgare, le chinois, le coréen, le danois, l'espagnol, le finnois, le français, le grec, l'indonésien, le norvégien, le portugais, le russe, le suédois, le turc et l'ukrainien. D'autres langues telles que l'estonien, le hongrois, l'italien, le letton, le lituanien et le tchèque seront prochainement disponibles.

9. Dans le cadre des efforts qu'il fournit pour recenser les bonnes pratiques en matière d'organisation de grandes manifestations publiques, l'ONUDC a également participé au sous-groupe de travail du Pacte mondial sur le sponsoring sportif et les actions d'hospitalité sportive. Le sous-groupe de travail a élaboré un guide pratique

visant à aider les entreprises à lutter contre les risques de corruption dans ces domaines.

10. L'ONUSUDC a participé à une table ronde sur les paiements de facilitation et les gros problèmes que posent les petits pots-de-vin, organisée pendant la quinzième réunion du Groupe de travail sur le dixième principe du Pacte mondial contre la corruption, qui s'est tenue à New York le 9 décembre 2014.

11. En décembre 2014, l'ONUSUDC a présenté les activités qu'il mène avec le secteur privé lors d'une manifestation sur les droits de l'homme et la lutte contre la corruption organisée par le réseau Hellas du Pacte mondial.

12. En septembre 2015, l'ONUSUDC a participé à l'organisation du Forum du secteur privé parrainé par l'ONU 2015, axé sur le rôle du secteur privé dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Organisé dans le cadre du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, ce forum interactif, qui visait à mieux faire connaître l'action menée par le secteur privé et la société civile, a donné au secteur privé l'occasion d'annoncer les objectifs à long terme et les partenariats qui contribueront grandement à la réalisation d'un développement durable pour tous.

13. Tout au long de la période considérée, l'ONUSUDC a appuyé diverses activités menées par Alliance for Integrity, initiative multipartite d'entreprises, regroupant des sociétés multinationales, la société civile, des organisations politiques et des institutions internationales, coordonnée par le réseau local du Pacte mondial en Allemagne, avec l'appui du Ministère allemand de la coopération économique et du développement.

Groupe des Vingt et Business-20

14. En sa qualité d'observateur auprès du Groupe des Vingt (G-20), l'ONUSUDC a mis en relief l'importance et les avantages de la ratification de la Convention contre la corruption lors des réunions du Groupe de travail du G-20 sur la lutte contre la corruption ainsi qu'aux quatrième et cinquième réunions de la Conférence annuelle de haut niveau sur la lutte contre la corruption pour les gouvernements et entreprises des pays du G-20. Il a en outre contribué à l'élaboration du Plan d'action anticorruption du G-20 pour 2015-2016, dans lequel les dirigeants du G-20 ont réaffirmé leur volonté de ratifier et d'appliquer la Convention contre la corruption, d'ériger en infraction pénale la corruption d'agents publics étrangers et de coopérer avec d'autres pays en vue d'enquêter sur ces actes, de poursuivre les coupables et de restituer le produit de la corruption. L'ONUSUDC a également contribué à l'élaboration du Plan d'application des mesures anticorruption du G-20 pour 2015-2016, en énonçant les mesures à prendre et les produits escomptés. De plus, l'ONUSUDC a activement participé à l'élaboration des principes du G-20 relatifs à la promotion de l'intégrité dans les marchés publics et des principes de haut niveau du G-20 relatifs à la transparence en ce qui concerne les bénéficiaires effectifs, entre autres.

15. Au sein du Groupe de travail anticorruption du B-20, l'ONUSUDC a contribué à recenser les secteurs prioritaires du B-20 et à formuler des recommandations clefs en vue d'actions individuelles ou collectives que les gouvernements et entreprises des membres du G-20 et d'autres pays pourraient lancer. Les entreprises ont demandé au Groupe de travail anticorruption du G-20 d'axer ses travaux sur la

propriété effective, la passation des marchés publics, la déclaration volontaire et le renforcement des capacités dans la fonction publique.

16. Pour discuter du projet d'étude préliminaire du B-20 sur les modifications qui pourraient être apportées à la réglementation en vigueur pour renforcer le rôle du secteur privé dans la lutte contre la corruption, dans un contexte mondial, une manifestation spéciale a été organisée le 27 novembre 2013 à Panama, à l'occasion de la cinquième session de la Conférence. Les débats ont porté sur les grands thèmes suivants: autosurveillance, déclaration volontaire et coopération. Les participants ont étudié différents moyens de reconnaître les efforts fournis par les entreprises en matière de déclaration volontaire et examiné la question de la coordination des accords dans différents pays. Ils ont souligné que pour lutter contre la corruption, il fallait des relations étroites entre les entreprises et les États et qu'il était par conséquent nécessaire d'étudier plus avant l'ensemble des outils susceptibles d'aider les États et les entreprises à collaborer plus étroitement pour prévenir et combattre la corruption.

Forum économique mondial

17. L'ONUDC entretient une relation étroite avec le Forum économique mondial, en particulier avec son Initiative Partenariat contre la corruption, en participant aux réunions de l'Équipe spéciale de l'Initiative et en expliquant l'action qu'il mène avec le secteur privé. L'ONUDC a fourni des services spécialisés au Global Agenda Council on Transparency and Anti-Corruption et au Meta-Council on the Illicit Economy. Il a également participé à toutes les sessions du Groupe de travail chargé d'examiner les principes de l'Initiative. Le Groupe de travail a examiné et réaffirmé les principes mondiaux de lutte contre la corruption de l'Initiative (adoptés en 2004) et étudié comment ces principes pourraient aider les entreprises à renforcer leur engagement en faveur des initiatives de respect des normes anticorruption et de lutte contre la corruption, avec la participation des dirigeants d'entreprises au plus haut niveau.

18. L'ONUDC et l'Initiative Partenariat contre la corruption ont lancé une enquête mondiale pour étudier plus avant les opinions de la génération du millénaire sur la transparence et la corruption et mieux comprendre les effets de la corruption sur la vie des personnes de cette génération et de leurs communautés. L'enquête, mise au point en collaboration avec la société APCO Worldwide et intitulée "The impact of corruption: perspectives from millennial voices", a été menée du 18 septembre au 22 octobre 2014. Au total, 1 089 personnes de 102 pays y ont participé. Les résultats ont été publiés le 9 décembre 2014.

Siemens Integrity Initiative

19. Avec l'appui de la Siemens Integrity Initiative, l'ONUDC a mené à bien trois projets se rapportant aux partenariats entre les secteurs public et privé. Le premier, un programme de sensibilisation et de communication à l'intention du secteur privé, a été mis au point pour promouvoir la Convention contre la corruption ainsi que les mesures de lutte contre la corruption par une meilleure information offerte aux entreprises sur les bénéfices que la Convention présente pour leurs activités. Dans le cadre de ce projet, l'ONUDC a créé un site Web qui centralise des informations et

des ressources relatives à la Convention et susceptibles d'intéresser le monde des affaires¹.

20. Le deuxième projet, qui porte sur les moyens d'inciter les entreprises à favoriser l'intégrité et la coopération conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption, avait pour objet de mettre en place des systèmes d'incitation juridique propres à encourager les individus et les entreprises à ne pas hésiter à signaler les cas de corruption. Des groupes de travail techniques ont examiné les législations indienne et mexicaine pour s'assurer de leur conformité avec la Convention, et sollicité les observations des secteurs public et privé en menant des enquêtes de référence sur le renforcement de l'intégrité des entreprises. Un programme de sensibilisation et de formation sur mesure a été mis au point dans les deux pays. L'ONUDC a également publié un guide de ressources sur les mesures étatiques visant à renforcer l'intégrité des entreprises, intitulé "The United Nations Convention against Corruption: a resource guide on State measures for strengthening corporate integrity", disponible en anglais, en espagnol et en russe.

21. Le troisième projet, sur les partenariats public-privé en faveur de la probité dans la passation de marchés publics, a été mis au point pour améliorer les connaissances mondiales et renforcer le dialogue entre les secteurs public et privé sur le thème du renforcement de l'intégrité au sein des systèmes de passation des marchés publics. Comme dans le cadre du deuxième projet, des groupes de travail techniques ont examiné les législations indienne et mexicaine et mené des enquêtes de référence en vue de mettre en place un programme de formation et de sensibilisation. L'ONUDC a en outre élaboré un guide sur la lutte contre la corruption dans les marchés publics et sur la gestion des finances publiques, intitulé "Guidebook on anti-corruption in public procurement and the management of public finances: good practices in ensuring compliance with article 9 of the United Nations Convention against Corruption", disponible en anglais, en espagnol et en russe.

22. L'ONUDC a présenté ce guide à la conférence sur les pratiques et les domaines clefs de la lutte contre la corruption dans les marchés publics qui s'est tenue à Moscou le 9 décembre 2013. Cette manifestation était organisée par le gouvernement municipal de Moscou et l'International Business Leaders Forum.

23. En juin 2014, l'ONUDC a participé à la conférence sur l'action collective pour lutter contre la corruption, organisée par l'International Centre for Collective Action du Basel Institute on Governance avec l'appui de la Siemens Integrity Initiative. Cette manifestation a présenté des exemples d'action collective de lutte contre la corruption, les enseignements tirés de l'expérience, des conseils pratiques, des contributions de représentants des milieux universitaires et a été l'occasion d'échanges de vues sur diverses questions. Plus de 100 professionnels provenant d'entreprises, de gouvernements, d'organisations internationales, d'universités et de la société civile ont participé à cette conférence et fait part de leur expérience en vue d'aider à établir le futur programme d'action collective pour lutter contre la corruption.

24. Dans le cadre du deuxième cycle de financement de la Siemens Integrity Initiative, qui couvrait l'année 2013, l'ONUDC a obtenu un financement pour un projet sur l'action de lutte contre la corruption menée par les entreprises et les

¹ Pour de plus amples informations, voir www.track.unodc.org (en anglais seulement).

pouvoirs publics en Colombie. Le projet vise à réduire les possibilités de corruption en renforçant le dialogue entre les secteurs public et privé, améliorer les cadres et la législation publics de lutte contre la corruption, et créer une culture d'intégrité dans le secteur privé. Ce projet de trois ans devrait démarrer au troisième trimestre de 2015.

Autres initiatives et activités du secteur privé

25. Les experts de deux organisations du secteur privé, à savoir le Réseau sur la responsabilité sociale des entreprises de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et la Convention on Business Integrity Nigeria, ont présenté des exposés lors de deux ateliers multipartites organisés par l'ONUDC, l'un à Kuala Lumpur en février 2014 et l'autre à l'Académie internationale de lutte contre la corruption, en Autriche, en juin 2014. Ces ateliers ont rassemblé des représentants de la société civile et des pouvoirs publics en vue de promouvoir la Convention et son mécanisme d'examen. Les experts ont débattu de la manière dont le secteur privé pourrait participer à l'application et au suivi de la Convention.

26. Dans le cadre du projet commun de l'Association internationale du barreau, de l'ONUDC et de l'OCDE visant à mieux faire connaître les instruments et outils de lutte contre la corruption aux avocats, l'ONUDC a participé à un atelier sur les risques et les menaces posés par la corruption dans la profession juridique, organisé conjointement par l'Association internationale du barreau, l'ONUDC et l'OCDE le 6 mars 2014, à Doubaï (Émirats arabes unis). L'ONUDC a également participé à deux ateliers similaires de l'Association internationale du barreau, qui se sont déroulés en Ouganda et au Rwanda, les 24 et 25 septembre 2014, respectivement.

27. L'ONUDC a participé à la Conférence mondiale sur la lutte contre la corruption et le respect des normes anticorruption dans le secteur minier qui s'est tenue à Londres les 28 et 29 mai 2014. Il s'agit de la seule conférence consacrée au secteur minier entièrement axée sur les questions juridiques et de respect des normes anticorruption. La Conférence a rassemblé les grands spécialistes en la matière afin de mettre en commun leurs idées et de trouver des solutions aux problèmes les plus urgents liés à la corruption dans le secteur minier.

28. L'ONUDC a participé au troisième Forum sur la lutte contre la corruption en Afrique de l'Ouest organisé par le Groupe C5 les 10 et 11 juin 2014 à Accra. À cette occasion, des conseillers juridiques, des agents de conformité, des chefs de départements d'audit, des agents des services de répression, des avocats, des spécialistes des enquêtes sur les fraudes, les enquêteurs médico-légaux et des représentants d'organisations non gouvernementales se sont réunis pour débattre de l'état de la corruption dans la région et partager et comparer les solutions proposées pour déjouer les obstacles posés par la corruption en Afrique de l'Ouest.

29. En août 2014, l'ONUDC a organisé, en collaboration avec plusieurs grandes marques telles que Crocs, Montblanc, Procter and Gamble et Tommy Hilfiger, un atelier de formation à Panama sur la lutte contre la contrefaçon, le blanchiment d'argent et la corruption à l'intention d'agents des services de répression, de fonctionnaires des impôts, d'agents des douanes et de procureurs du Costa Rica, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua, du Panama et de la République dominicaine.

30. Le 18 septembre 2014, à l'issue d'une série d'activités conjointes étalées sur un an qui se sont tenues à Bangkok, Kuala Lumpur, Manille et Yangon (Myanmar), un groupe de travail régional sur l'intégrité des entreprises au sein de l'ASEAN a été créé sous la coordination du Réseau sur la responsabilité sociale des entreprises de l'ASEAN et avec l'appui de l'ONUSDC, du Pacte mondial et du programme du Fonds de prospérité créé par le Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Le groupe de travail vise à promouvoir l'action collective du secteur privé contre la corruption dans les pays membres de l'ASEAN.

31. Le 29 octobre 2014, l'ONUSDC a célébré au Panama, pour la deuxième année consécutive, la Journée nationale pour la prévention du blanchiment d'argent, en coopération avec la Chambre de commerce et l'Association des banques du pays. Cette journée de sensibilisation visait les secteurs privé et public, l'objectif étant de les encourager à unir leurs efforts dans la lutte contre le blanchiment du produit du crime.

32. En 2014, l'ONUSDC a par ailleurs rédigé un chapitre du livre *Corruzione nazionale e internazionale*, sur la Convention des Nations Unies contre la corruption en tant que cadre permettant de résoudre les problèmes couramment rencontrés pour définir des mesures visant à encourager l'intégrité dans le secteur privé.

33. Les 26 et 27 mars 2015, la Chambre de commerce et d'industrie de la Fédération de Russie a organisé, avec le concours de l'ONUSDC et de l'Académie internationale de lutte contre la corruption, une conférence sur la promotion du dialogue entre secteurs public et privé dans la lutte contre la corruption. Plus de 300 experts issus du monde des affaires, des institutions publiques et d'universités se sont réunis à Moscou en vue de recenser les principaux problèmes auxquels doivent faire face les secteurs public et privé pour prévenir et combattre la corruption. Les résultats seront présentés lors d'une manifestation spéciale à la sixième session de la Conférence des États parties à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie).

34. À l'atelier interrégional sur l'intégrité des entreprises tenu à Berlin du 24 au 26 mars 2015, l'ONUSDC a donné un aperçu des grandes tendances internationales qui influencent les travaux en matière d'intégrité des entreprises. L'atelier était organisé par le programme sur l'intégrité des entreprises de Transparency International. L'ONUSDC a également fait une présentation sur la lutte contre la corruption, l'éthique des affaires, l'innovation et les partenariats, à la Conférence annuelle Global MedTech Compliance, tenue à Athènes du 19 au 21 mai 2015. Cette conférence est l'une des principales initiatives axées sur les questions générales de respect des normes anticorruption dans le secteur du diagnostic et des appareils médicaux.

35. Tout au long de 2014, l'ONUSDC a participé à une série d'ateliers organisés par l'Agence allemande de coopération internationale et la Fondation Bertelsmann sur les perspectives de collaboration multipartite. Les participants se sont penchés sur les moyens de mettre en place des structures et des processus efficaces et de mobiliser des acteurs appropriés pour assurer une bonne collaboration entre les parties prenantes.

36. En février 2015, au Honduras, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'ONUSUD ont organisé conjointement un atelier sur la corruption et le secteur privé dans le cadre duquel un pacte d'intégrité a été signé par des entrepreneurs honduriens et le Président du Honduras. Ce pacte contient, entre autres mesures, un engagement à promouvoir une culture de l'éthique au sein des entreprises privées, à renforcer les contrôles internes pour prévenir et déceler la corruption, à appuyer la création d'une culture de signalement des cas de corruption et à prévenir les conflits d'intérêts.

37. L'ONUSUD a participé à la deuxième réunion du Groupe de travail régional sur l'intégrité des entreprises au sein de l'ASEAN à Bali (Indonésie) le 6 février 2015. L'objectif était d'ouvrir la voie à une coopération régionale en bonne et due forme et de mettre en place une stratégie commune contre la corruption au sein de la communauté des entreprises de l'ASEAN. Le Groupe de travail a examiné les éléments essentiels d'un cadre régional pour une action collective du secteur privé, ainsi que les actions prioritaires qu'il doit entreprendre.

38. Depuis mai 2015, dans le cadre du projet de l'ONU sur la lutte contre la corruption dans la région du Pacifique et de l'Organisation du secteur privé des îles du Pacifique (PIPSO), l'ONUSUD et le PNUD ont collaboré étroitement non seulement pour faire connaître les mesures prises pour lutter contre la corruption dans le secteur privé, mais également pour permettre à ce projet de prendre en compte les préoccupations des représentants du secteur privé qui peuvent être exposés à la corruption. Un premier atelier sur le secteur privé a été programmé par l'organisation membre de la PIPSO aux Tonga en juin 2015. Cet atelier a été la première occasion pour les entreprises locales de prendre conscience des voies qui leur étaient ouvertes en matière de signalement de la corruption aux Tonga.

39. L'ONUSUD a participé à un atelier à Panama en juillet 2015 sur la protection de la propriété intellectuelle, mettant en lumière les liens entre la corruption, le trafic de produits de contrefaçon et la criminalité organisée. L'atelier était organisé par le Centre d'études pour le développement des télécommunications et l'accès à la société de l'information en Amérique latine et était adressé à des procureurs, des juges, des agents des services de répression et des avocats privés spécialisés dans le domaine.

40. En octobre 2015, l'ONUSUD a participé à la troisième réunion du Groupe de travail régional sur l'intégrité des entreprises au sein de l'ASEAN, tenue en Malaisie. Il a fait un exposé sur les bonnes pratiques à suivre pour établir un programme efficace d'éthique et de respect des normes anticorruption. Tout au long de l'année 2015, l'ONUSUD a continué d'aider le Groupe de travail à concevoir, pour ses membres, un système commun de certification et de respect de l'intégrité dont la mise en application est prévue pour début 2016.

41. Au cours de la période considérée, l'ONUSUD a mis en œuvre deux cycles de petites subventions destinées à des organisations de la société civile africaine. L'objectif était de promouvoir la collaboration des organisations de la société civile avec le secteur privé afin de mieux faire connaître la Convention et son mécanisme d'examen. Au total, 16 subventions d'un montant maximal de 5 000 dollars ont été accordées à des organisations de la société civile pour la mise en œuvre de toute une série de projets novateurs visant les petites et moyennes entreprises au niveau local. Les projets visaient à évaluer les lois nationales contre la corruption, à mener des

études participatives sur la conformité des lois nationales avec les dispositions de la Convention se rapportant au secteur privé, à faire connaître la Convention aux petites et moyennes entreprises de certains secteurs et aux étudiants en économie et en gestion, à élaborer des codes de conduite à l'intention des petites et moyennes entreprises au niveau sectoriel ou au niveau de l'entreprise, à faire campagne en faveur de l'adoption de nouvelles lois, à organiser des campagnes médiatiques, à former, au niveau local, des coalitions contre la corruption et à organiser d'autres activités.
